



## **PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 EN VISIOCONFERENCE**

**PRESENTS** : ALEXANDRINO Philippe - JAVEGNY Anselme - CHAMPIGNEUL Coralie -  
NANGUE Vincent - STARK Edwige.

**ASSISTENT** : ERAPA Stéphane (Directeur).

**EXCUSES** : CADET Josian - VALLIAMEE Fred (CTS).

La séance est ouverte à 13H00 par le Président en visioconférence.

### **ORDRE DU JOUR**

<b>I.REPRISE DES ACTIVITES .....</b>	<b>2</b>
<b>II.COUBE DE L'OCEAN INDIEN.....</b>	<b>2</b>
<b>III.COLLOQUE SERVICE AUX CLUBS.....</b>	<b>2</b>
<b>IV.FORMATION HAND FIT.....</b>	<b>2</b>
<b>V.ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>VI.RECRUTEMENT CHARGE DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>VII.PERSONNEL .....</b>	<b>3</b>
<b>VIII. TOURNOI GENERAL ECOLE DE HAND .....</b>	<b>3</b>
<b>IX.DETECTION DE ZONE.....</b>	<b>3</b>
<b>X.GEST HAND.....</b>	<b>3</b>
<b>XI.NOUVEAU CLUB .....</b>	<b>4</b>
<b>XII.JOURNEE HAND FITT.....</b>	<b>4</b>
<b>XIII CLUBS .....</b>	<b>4</b>

## **I. REPRISE DES ACTIVITES**

Les tournois des écoles de hand se sont bien déroulés. Le Bureau Directeur tient à remercier les clubs de leur implication pour l'organisation de ces journées.

Les jeunes des autres catégories devraient débiter ce Week-end. Le CTS a pu prendre contact auprès des clubs et il s'avère qu'à la date du 1er octobre, énormément de clubs ne pourront pas présenter des équipes en raison principalement de l'obligation du Pass'Sanitaire. Une proposition sera transmise aux clubs afin que les jeunes ayant un Pass'Sanitaire puissent jouer d'ici une quinzaine de jours.

Pour les séniors, la compétition démarre la semaine prochaine avec le premier tour de coupe. Les clubs ne pouvant assurer les divers contrôles relatifs au Pass'Sanitaire peuvent solliciter auprès du Bureau Directeur l'application du huis clos lors de leur rencontre à domicile.

## **II. COUPE DE L'OCEAN INDIEN**

En raison de situation épidémique actuelle, l'Association Hand Ball Océan Indien nous informe du report de l'édition 2021.

La compétition pourrait avoir lieu au mois de juin 2022.

## **III. COLLOQUE SERVICE AUX CLUBS**

Un colloque service aux clubs aura lieu les 16 et 17 octobre 2021 à la Maison du HandBall. Edwige STARK l'élue référente de ce dossier y assistera. Les frais inhérents à cette formation sont pris en charge par les services fédéraux.

## **IV. FORMATION HAND FIT**

Dans le cadre du développement de cette nouvelle pratique, Christophe COINDEVEL assistera à son troisième module de la formation Coach HandFit Sport Santé en distanciel et en présentiel. Il sera à la maison du Handball du 27 au 30 septembre 2021.

## **V. ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale ordinaire de la fédération aura lieu les 13 et 14 novembre à la Maison du HandBall. Elle sera précédée par un conseil des territoires ultra marins du 09 au 12 novembre 2021. Le Président y assistera et sera accompagné par Monsieur Josian CADET vice-président.

## **VI. RECRUTEMENT CHARGE DE DEVELOPPEMENT**

Dans le cadre de la relance de l'activité, Le Bureau Directeur décide de recruter un chargé de développement à compter du 1er décembre 2021. La fiche de mission sera transmise aux clubs prochainement.

## **VII. PERSONNEL**

### **A – Chargée de communication**

Le Bureau directeur tient à féliciter Mlle Noéline SAMARIA pour l'obtention de son Bachelot chef de projet web et stratégie digitale.

Dans le cadre du dispositif un jeune - une solution, elle poursuivra ses missions au sein de notre structure. Elle débutera à compter du 1er octobre 2021.

### **B – Coordinatrice Administrative et Financière**

Mlle Jennifer MEZINO nous a fait part de sa volonté de préparer une formation relative au poste qu'elle occupe au sein de notre structure. Après échanges avec cette dernière, un contrat d'apprentissage lui a été proposé, elle débutera le 1er octobre 2021.

### **C – Directeur**

Suite aux dernières élections, l'organigramme fédéral a été modifié tant au niveau des élus et du personnel.

Le directeur rencontrera les différents services du 09 au 12 novembre à la maison du Handball. Il assistera par la suite à l'AGO le 13 et 14 novembre 2021.

## **VIII. TOURNOI GENERAL ECOLE DE HAND**

Deux tournois seront organisés pour cette saison sportive 2021 /2022. Le premier aura lieu le 12 décembre 2021 à la Plaine des Cafres et le second entre le mois d'avril et juin.

## **IX. DETECTION DE ZONE**

Dans le cadre de la détection des jeunes filles et garçons, Fred VALLIAMEE était en mission à Mayotte du 25 au 27 septembre 2021.

## **X. GEST HAND**

Monsieur Arnaud MAYEUR responsable du service informatique au sein de la FFHB devait être en mission chez nous au début du mois d'octobre pour une formation Gest Hand pour les

salariés, les membres des commissions ainsi que les clubs.

Le Bureau Directeur de la Fédération vient de nous informer du report de sa venue à une date ultérieure en raison de la nouvelle organisation au niveau des services fédéraux.

## **XI. NOUVEAU CLUB**

Le Directeur a rencontré la Directrice du service des sports ainsi que deux éducateurs de la ville de SAINTE SUZANNE. Un projet de création de club pourrait voir le jour prochainement.

Madame Edwige STARK, le Directeur et le CTS sont en charge du dossier.

## **XII. JOURNEE HAND FITT**

En collaboration avec le cross et l'association Chances Egales, la Ligue Réunionnaise de Handball participera à une journée d'animation le dimanche 21 novembre 2021 à SAINTE SUZANNE.

## **XIII – CLUBS**

Le Bureau directeur valide l'avis de la commission d'organisation des compétitions de faire évoluer les équipes ci-dessous en division 2 régionale

- ASHB TAMPONNAIS 2 – CASE CRESSONNIERE 2 – JS SAINT ROSE

Le club de la JS SAINT ROSE devra évoluer deux années en deuxième division avant de prétendre à monter en division supérieure

La séance est levée à 14H05

Le Président, **Philippe ALEXANDRINO**

LIGUE RÉUNIONNAISE DE HANDBALL  
SECRETARIAT DES COMMISSIONS  
Maison des Régionales des Sports  
20 route Philibert TSIRANANA - 97490 Ste Clotilde  
Tél : 0692 26 45 28 - 0693 93 33 47  
Mail : 6900000@ffhandball.net

Toute contestation de décision doit faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 7 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de la Commission Réclamations et Litiges (article 6 : règlement d'examen des réclamations et litiges).